

DELIBERATION DU

11-mai-26

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

L'EPIC Office de Tourisme Lac Aiguebelette  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Serge GROLLIER  
2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	54 098.75 €	0.00 €	0.00 €	54 098.75 €
FONCT	31 742.58 €	0.00 €		31 742.58 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2025</b>	<b>31 742.58 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la plus-value liée aux cessions		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement		31 742.58 €
Total affecté :		31 742.58 €
Total affecté		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2025</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter		

Fait à Nances  
Le 11/05/26

Délibéré par  
Le

le comité de direction  
11-mai-26

Nombre de membres en exercice :	11	1 pouvoir
Présents :	10	
Suffrages exprimés	11	
Abs :		
Pour :	11	
Contre :		

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/05/2026

